

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 mai 2020**

## **Installation du conseil municipal, élection du maire et des adjoints**

Du vingt mai deux mille vingt, convocation du conseil municipal de Montclar sur Gervanne adressée à chacun des conseillers municipaux pour le jeudi vingt-huit mai deux mille vingt à dix-neuf heures très précises, afin de délibérer sur :

### ORDRE DU JOUR :

- 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 2. ELECTION DU MAIRE**
- 3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**
- 4. ELECTION DES ADJOINTS**
- 5. LECTURE DE LA CHARTE**

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Monsieur Jean-Pierre ANDÉOL, Maire sortant, Mesdames Sylvie DERVILLE, Michelle EYRAUD, Laurence DUBOIS, Nadine PERRET, Hélène SYLVESTRE, Priscilla VASSEUR, Messieurs Armand PETIT, Denis GAUDIN, Laurent SAYN, Rudy SYLVESTRE.

### **1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ANDÉOL, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame Laurence DUBOIS a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Présidence de l'assemblée :

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, a pris la présidence de l'assemblée. Les conditions du quorum CGCT étant remplies, il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Constitution du bureau : Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mesdames Nadine PERRET, Priscilla VASSEUR.

### **2. ELECTION DU MAIRE**

Madame Hélène SYLVESTRE et Monsieur Jean-Pierre ANDEOL se sont présentés au poste de maire.

Monsieur Jean-Pierre ANDEOL a obtenu 4 voix  
Madame Hélène SYLVESTRE : 7 voix.

Madame **Hélène SYLVESTRE** a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### **3. NOMBRE D'ADJOINTS**

En application de la réglementation, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, FIXE à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### **4. ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Madame **Hélène SYLVESTRE**, élue, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

##### **a. Election premier adjoint**

Madame le Maire propose Monsieur Armand PETIT au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

Ayant obtenu 8 voix, Monsieur Armand PETIT est élu au poste de 1<sup>er</sup> adjoint.

##### **b. Election deuxième adjoint**

Madame le Maire propose Monsieur Laurent SAYN au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

Ayant obtenu 8 voix, Monsieur Laurent SAYN est élu au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint.

##### **c. Election troisième adjoint**

Madame le Maire propose Madame Priscilla VASSEUR au poste de 3<sup>ème</sup> adjointe.

Ayant obtenu 7 voix, et Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, 1 voix.

Madame Priscilla VASSEUR est élue au poste de 3<sup>ème</sup> adjointe.

#### **5. LECTURE DE LA CHARTE**

Madame le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, qui informe les élus communaux de leurs devoirs et de leurs droits.

Le prochain conseil municipal est fixé au jeudi 04 juin 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h55.

Hélène SYLVESTRE

Maire